



Mediation préalable modification mode de garde

Par **valerie**, le **30/06/2011** à **20:35**

Bonjour,

Séparée depuis un an, j'ai envoyé par l'intermédiaire de mon avocat une requête au JAF pour modifier le mode de garde de mes enfants. Je souhaiterais la garde alternée. Le juge a ordonné une médiation préalable alors que mon ex-conjoint n'est pas du tout d'accord avec la garde alternée. Nous en avons déjà parlé, c'est bien pour ça que j'ai saisi le JAF... Que se passe-t-il si cette médiation n'aboutit pas ? Quelle valeur juridique a une médiation ? De plus mon avocat m'envoie déjà sa facture alors que dans le cas d'une médiation il n'a pas à plaider ? Est-ce normal ?

Merci